

PROGRAMME DE FORMATION PRAP 2S INITIALE

Objectifs :

Cette formation action PRAP 2S a pour objectif de permettre aux salariés de participer à l'amélioration de leurs conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Elle implique de par sa nature un engagement de l'encadrement ou de l'employeur dans cette démarche de prévention, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'entreprise.

Public visé et pré-requis :

Toute personne ayant des activités de soins et d'aide en établissement spécialisé ou en maison de retraite Ehpad.

Aucun pré-requis

Les moyens d'encadrement, techniques et pédagogiques mis en œuvre :

La formation est dispensée par :

- Nom du formateur : Lucie PAQUE ou Audrey HAINAUT
- Titre et références du formateur (diplômes, certificats, formation, expérience...) :

Lucie PAQUE : MASTERE spécialisé management de la sécurité et des risques industriels Formateur PRAP IBC et 2S (INRS) en 2016.

Audrey HAINAUT : MASTER II Psychologie du travail option Ergonomie et conception des systèmes de travail. - Formateur PRAP IBC et 2S (INRS) en 2015.

Les supports techniques utilisés concernent : Vidéoprojecteur, Diaporamas, vidéos, photos, paperboard ou tableau blanc, exercices, le mémento INRS ED 7201 « Devenir acteur PRAP », le mémento INRS ED 7202 « Prévention des risques liés aux manutentions des personnes dans les secteurs sanitaire et social ».

Les moyens pédagogiques sont : alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques (ex : mises en situation).

Matériel pédagogique :

- Un fauteuil roulant à accoudoirs escamotables,
- Un lit médicalisé,
- Des disques de pivotement,
- Des planches de transfert,
- Des draps de glisse,
- Du matériel de verticalisation,
- Un soulève personne,
- Des vidéos de présentation.

Le contenu / durée et déroulé de la formation :

Durée :

3 jours (21h)

Le programme :

Il tient compte des caractéristiques de la branche professionnelle à laquelle se rattache l'entreprise et des caractères spécifiques de celle-ci.

1. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

1.1. Comprendre l'intérêt de la prévention

1.1.1. Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement

1.1.2. Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention

1.1.3. Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

1.2. Connaître les risques de son métier

1.2.1. Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage

1.2.2. Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits

1.2.3. Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

2. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

2.1. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.

2.1.1. Connaître le fonctionnement du corps humain

2.1.2. Repérer les limites du fonctionnement du corps humain

2.1.3. Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

2.2. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

2.2.1. Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité

2.2.2. Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique

2.2.3. Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

3. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

3.1. Proposer des améliorations de sa situation de travail

3.1.1. A partir des causes identifiées au cours de son analyse

3.1.2. En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail

3.1.3. En prenant en compte les principes généraux de prévention

3.2. Faire remonter l'information aux personnes concernées

3.2.1. Identifier les personnes concernées

3.2.2. Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement

3.3. Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

3.3.1. Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail

3.3.2. Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

3.3.3. Maîtriser les principes de mobilisation des personnes

Modalités d'évaluation :

- Une **épreuve certificative** et des **évaluations formatives** sont proposées aux stagiaires de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à leurs situations réelles de travail. Les compétences seront évaluées durant la formation par le formateur PRAP en respectant les modalités définies par le référentiel.

- A l'issue de la formation, passation d'un **questionnaire d'évaluation** :
 - Evaluation par le formateur des acquis du stagiaire
 - Evaluation par le stagiaire :
 - de l'atteinte des objectifs ;
 - de la qualité de la formation ;
 - de la qualité du formateur.

Validité de la formation :

La validité du **certificat « acteur PRAP »** est fixée à **deux ans**, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « **Maintien et Actualisation des Compétences** » (MAC) **tous les 24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation est nécessaire.

Conditions tarifaires :

Contactez le secrétariat au **03 21 46 87 57**

Les locaux de SISE sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (accès parking, passage de portes, ascenseur, sanitaires adaptés...). Pour toute information contactez la référente Handicap Fabienne BOUCHART au 03 21 46 87 57